

COMMUNE DE MUS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi vingt et un juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe. Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents

Etaient excusés :

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CABOT
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN

Etaient absents :

Madame Emilie GACHON CARRETTE
Monsieur Jean-Louis BLANC
Monsieur Philippe POUJOL

Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint est arrivé à 18h53 et n'a participé à aucun vote.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 – choix du candidat – marché 2022-001.
2. City stade – arrêt du projet et choix du prestataire.
3. Questions diverses

037-2022 RECONSTRUCTION DES DOMMAGES AUX VOIRIES A LA SUITE DES INTEMPERIES DE SEPTEMBRE 2021 – CHOIX DU CANDIDAT – MARCHE 2022-001

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet 2022, en présence de RCI, en tant que maître d'œuvre et missionné pour faire l'analyse des offres.

Il explique qu'à l'issu de l'appel à concurrence lancé le 10 juin 2022, 3 offres ont été déposées sur le site des marchés publics dématérialisés de Midi Libre.

Dans l'ordre de dépôt :

- 1- La Société Régionale de Canalisations (SCR), 30140 THOIRAS
- 2- La Société BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC), 30190 MOUSSAC
- 3- COLAS Midi Méditerranée, 30320 MARGUERITTES

Le candidat n° 1 s'est excusé et n'a pas fait d'offre.

L'analyse a été faite sur les deux autres offres et se résume ainsi :

Candidat n° 2 - BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) :

548 967.55 € HT (tranche ferme = 255 752.30 € HT - tranche optionnelle = 293 215.25 € HT)

Candidat n° 3 - COLAS :

545 000.00 € HT (tranche ferme = 255 000.00 € HT - tranche optionnelle = 290 000.00 € HT)

Les critères retenus pour l'analyse des offres étaient : le prix des prestations et la valeur technique.

	TECHNIQUE 50 POINTS					PRIX : 50 POINTS			NOTE GENERALE 100 points	CLASSEMENT	
	Méthodologie	Détail fournitures	Moyens matériels affectés aux travaux	Moyens Humains Affectés aux travaux	Critère environnemental	Note pondérée	Offre	(Offre moins disante x 50 / offre)			Note pondérée
	30 points	5 points	5 points	5 points	5 points		PRIX en €	50 points			
S R C	LETTR E D'EXCUSE										
BRAJA VESIGNE	27	5	5	5	5	47,00	548 967,50 TF - 255 752,30 TO -293 215,25	49,64	49,64	96,64	1
COLAS	26	5	5	5	5	46,00	545 000,00 TF - 255 000,00 TO 290 000,00	50,00	50,00	96,00	2

Les offres étant très similaires du point de vue du prix des prestations, c'est la valeur technique qui a été déterminante et particulièrement la méthodologie choisie par chaque candidat.

BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) :

- Contexte local et les divers chantiers bien détaillés
- Fiches produits complètes
- Critère environnemental très complet
- Le mémoire est de bonne qualité, les plannings simples mais clairs

COLAS :

- Mémoire de qualité avec un contexte local un peu moins détaillé (-0.5 pts)
- Moins de détails (plans, photos...) (-0.5 pts)
- Complet en fournitures
- Critère environnemental très complet

L'avis de la CAO est de retenir l'entreprise BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) pour les travaux de reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 pour le montant de :

548 967.55 € HT (tranche ferme = 255 752.30 € HT - tranche optionnelle = 293 215.25 € HT)

Les membres du conseil municipal présents n'ayant plus de questions sur ce point, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Entériner l'avis de la CAO de retenir l'entreprise BRAJA VESIGNE (LAUTIER MOUSSAC) pour les travaux de reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de

septembre 2021 pour le montant de 548 967.55 € HT (tranche ferme = 255 752.30 € HT -
tranche optionnelle = 293 215.25 € HT).

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote : adoption à l'unanimité par :

Voix pour = 11

Voix contre = 0

Abstention = 0

Pour copie conforme,
A Mus, le 25 juillet 2022,

La secrétaire de séance,



Solenne BAYLE GOUTORBE

Le Maire,



Patrick BENEZECH.